

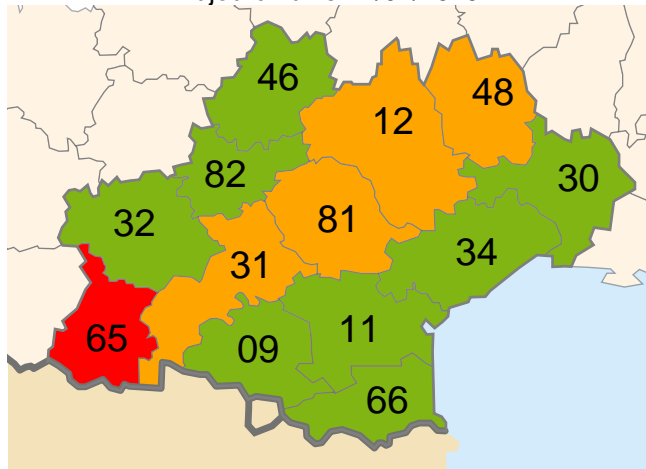


EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

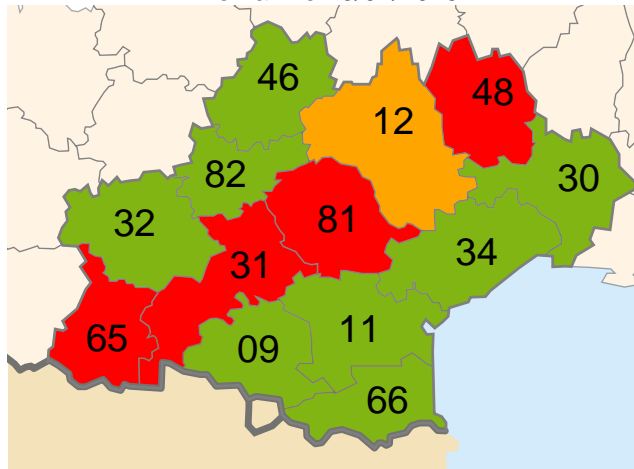


SITUATION

Aujourd'hui le 22/02/2019



Demain le 23/02/2019



Aujourd'hui le 22/02/2019			Départements	Demain le 23/02/2019			Arrêté en vigueur
O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>		O <sub>3</sub>	PM10	NO <sub>2</sub>	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 17/08/2017
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte\* Procédure d'information Pas de procédure O<sub>3</sub>: ozone, PM10: particules de diamètre inférieur à 10µm, NO<sub>2</sub>: dioxyde d'azote

\* Pour tout renseignement sur les mesures d'urgence en cas de procédure d'alerte sur un département, veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

Atmo Occitanie prévoit sur plusieurs départements un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour ce vendredi 22 février 2019 ainsi qu'une persistance de cet épisode de pollution pour la journée de samedi 23 février 2019.

**DESCRIPTION DU PHENOMENE :**

Les conditions météorologiques très stables accompagnées d'une inversion thermique marquée sur une large partie du territoire ont favorisé l'accumulation des particules en suspension dans l'atmosphère sous l'effet des émissions polluantes. Une masse d'air chargée en particules en suspension stagne ainsi sur une partie de la région Occitanie.

Un épisode de pollution est ainsi prévu pour ce vendredi 22 février et la procédure d'information et de recommandation est mise en oeuvre pour les départements de Haute-Garonne, Aveyron, Lozère et Tarn. Pour le département des Hautes-Pyrénées la procédure d'alerte est déjà en vigueur pour ce vendredi du fait de la persistance de l'épisode depuis jeudi.

**EVOLUTION :**

Les conditions météorologiques prévues dans les prochaines heures devraient être peu favorables à la dispersion des polluants pour la journée de samedi.

La persistance de cet épisode de pollution pour la journée de samedi entraîne la mise en place de la procédure d'alerte pour le samedi 23 février pour les départements de Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lozère et Tarn. Pour l'Aveyron, la procédure est maintenue au niveau Information et recommandation.

La situation devrait légèrement s'améliorer dimanche. Un nouveau point de la situation sera fait samedi avant 13h.

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

#### Personnes vulnérables et personnes sensibles :

**Populations vulnérables** : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

**Populations sensibles** : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations):
  - Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)
  - Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
  - Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

#### Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (0561779444)

### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

Attention, du fait de la situation d'alerte, des mesures d'urgence sont également en application, pour en prendre connaissance veuillez consulter le site internet de la préfecture fourni à la fin du communiqué

#### A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

#### Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

#### Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

#### Qualité de l'air

[www.atmo-occitanie.org](http://www.atmo-occitanie.org)

Contact département 48 :

06.85.52.83.44

Contact département 12,31,65,81 :

06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46



#### Mesures d'urgence

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

<http://www.lozere.gouv.fr/>

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

<http://www.tarn.gouv.fr/>



#### Effets de la pollution sur la santé

[www.ars.occitanie.sante.fr](http://www.ars.occitanie.sante.fr)

ARS Occitanie

Informations santé, AIR SANTÉ :

05 61 77 94 44

